Rapport annuel de gestion 2015-2016

Conseil supérieur de l'éducation

Québec

Pour obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation, composez le 418 643-3850 ou consultez le site Web www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-76537-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-76538-7 (version PDF)
ISSN 1711-1722 (version imprimée)
ISSN 1719-0620 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

Toute demande de reproduction doit être faite au
Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2015-2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Sébastien Proulx
Québec, septembre 2016

Monsieur Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Je vous transmets ce bilan avec fierté, mais aussi avec humilité, puisque jusqu'au 30 octobre 2015, les activités menées par notre organisme l'ont été sous la présidence éclairée de M. Claude Lessard.

Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* est présenté en conformité avec les orientations et les objectifs du nouveau plan stratégique que le Conseil a entériné au cours de l'exercice précédent, dans lequel il énonce sa mission et ses valeurs et présente les objectifs qu'il s'est fixés pour cette période.

Au chapitre de la composition du Conseil, en 2015-2016, le gouvernement du Québec n'a procédé à aucune nouvelle nomination. Aussi, au 31 mars 2016, cinq sièges étaient inoccupés à la table du Conseil.

De plus, comme chaque année, le Conseil a procédé à la nomination de nouvelles personnes pour remplacer les membres de ses commissions dont le mandat arrivait à échéance. Les présidentes et les présidents ainsi que les personnes chargées de la coordination des commissions ont ainsi accueilli, en septembre 2015, 19 nouveaux membres. En plus de permettre de situer leur contribution et leur engagement citoyen et bénévole au regard de la mission générale du Conseil et de les informer quant à son code d'éthique et de déontologie, cette rencontre a permis de présenter aux nouveaux membres les travaux en cours au sein de leur commission respective. Au fil de l'année, quatre nouveaux membres se sont ajoutés.

Lors du présent exercice, les activités du Conseil ont été principalement consacrées à la recherche et à des enquêtes auprès de divers acteurs du domaine de l'éducation en vue de la préparation d'avis et de rapports. Toutefois, certains des travaux ont connu leur aboutissement. Ainsi, en juin 2015, le Conseil publiait son avis d'initiative *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser*. Puis, en septembre 2015, il publiait un autre avis d'initiative intitulé *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*.

Le 1er février 2016, dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Conseil déposait un mémoire dans lequel il proposait des pistes susceptibles d'enrichir la réflexion entourant l'élaboration d'un troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Aussi, le 19 février 2016, le Conseil déposait son mémoire à la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi nº 70 : Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. Enfin, le 16 mars dernier, à l'occasion du dépôt du projet de loi nº 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire, le Conseil déposait un mémoire pour soutenir les discussions qui ont eu lieu en commission parlementaire.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, tel que son plan stratégique le prévoit, le Conseil a porté une attention particulière aux mécanismes de diffusion de ses avis et de ses rapports en vue de favoriser le rayonnement de sa pensée. C'est ainsi que le Conseil a innové en présentant par webinaire son avis sur les nouveaux diplômes

collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC technique. D'autres activités ciblées et différenciées ont été retenues lors de la diffusion des avis. En juin 2015, au moment de la diffusion de l'avis *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser*, à l'Université Laval, ce sont 42 personnes représentant 13 organismes intéressés par le sujet qui se sont déplacées. Il en a été de même en septembre 2015, alors que 38 personnes sont venues discuter de l'avis *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*. Ces activités ont non seulement permis de favoriser la compréhension commune de ces avis, mais ont aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil.

Aussi, au cours de l'exercice, des rencontres avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport précédent ont permis d'échanger sur plusieurs enjeux importants et de présenter les avis préparés à son intention par le Conseil. Des rencontres sur les mêmes objets ont également eu lieu avec les équipes sous-ministérielles.

Les 4 et 5 juin 2015 se tenait à Paris la conférence de comparaisons internationales portant sur la mixité sociale et scolaire, événement coorganisé par le Conseil supérieur de l'éducation du Québec et le Conseil national de l'évaluation du système scolaire de France (CNESCO). Cet événement a remporté un bon succès, auquel des chercheurs de plusieurs pays et plus de 200 personnes ont contribué. Le directeur des études et de la recherche, accompagné de la coordonnatrice du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 ainsi qu'une dizaine de personnes déléguées par certaines associations du Québec y ont participé. Les discussions ont permis de mettre en évidence la complexité des enjeux et d'échanger sur les approches que différents pays ont adoptées pour favoriser la mixité scolaire. Les représentants du Conseil et du CNESCO ont profité de l'occasion pour discuter d'avenues intéressantes à explorer pour la poursuite de leur collaboration au cours des prochaines années.

Voilà présentées certaines des activités de 2015-2016. Celles-ci illustrent, sans contredit, la volonté du Conseil d'accomplir sa mission et d'y consacrer les efforts nécessaires tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation. Dans le contexte de la gestion très serrée de ses dépenses d'exploitation, le Conseil a été en mesure d'apporter la contribution attendue au plan d'action gouvernemental pour la réduction et le contrôle des dépenses publiques tout en préservant la participation citoyenne en provenance des régions du Québec. Je tiens à souligner l'engagement plus que soutenu ainsi que le professionnalisme de tout le personnel de la permanence qui a su faire preuve de beaucoup de créativité sur le plan de l'organisation du travail.

La pertinence et la qualité des avis et des rapports du Conseil reposent sur la rigueur des processus qui mènent à leur production. La réflexion du Conseil résulte de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation directement engagés sur le terrain. Les publications du Conseil sont ainsi le fruit d'un travail collectif, réalisé autant par le personnel de la permanence du Conseil que par les membres des instances, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il prépare un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

Pour conclure, je désire souligner le travail de tous les membres du Conseil, de ses commissions et du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, et les remercier pour leur engagement citoyen. Ce sont plus de 75 personnes dévouées qui, à titre bénévole, permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports qui éclairent les décisions ministérielles et gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente par intérim,

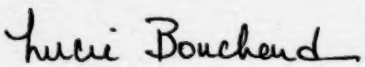

Lucie Bouchard
Québec, septembre 2016

DÉCLARATION

DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de présidente par intérim du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion est fiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

La présidente par intérim,

Lucie Bouchard

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 11

1.1 Le Conseil 12

1.2 Les commissions 13

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail 13

1.4 Le secrétariat et les ressources 14

1.5 Les collaborateurs et les partenaires 14

PARTIE 2 Résultats au regard des objectifs stratégiques 15

2.1 **ENJEU 1**
Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement 16

Orientation 1
Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil 16

Objectif 1 : Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois 16

Objectif 2 : Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation 20

Objectif 3 : Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population 22

Orientation 2
Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats 29

Objectif 4 : Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation 29

2.2 **ENJEU 2**
Une participation représentative et inclusive 31

Orientation 3
Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs 31

Objectif 5 : Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances 31

Objectif 6 : Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil 32

PARTIE 3 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 33

3.1 L'embauche et la représentativité 33

3.2 Le développement des ressources humaines 33

3.3 Le Code d'éthique et de déontologie 34

3.4 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 35

3.5 La politique linguistique 35

3.6 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration 35

3.7 La déclaration de services aux citoyens 37

3.8 Le développement durable 37

3.9 Les recommandations du Vérificateur général 40

PARTIE 4 Ressources humaines, financières et informationnelles 41

4.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 41

4.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016 44

4.3 L'organigramme du Conseil supérieur de l'éducation 45

4.4 Les ressources humaines 46

4.5 Les ressources financières 46

4.6 Les bonis au rendement accordés en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 48

4.7 Les ressources informationnelles 48

ANNEXES

ANNEXE 1 Indicateurs 2015-2016 au regard du Plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation 52

ANNEXE 2 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 54

PARTIE 1 PRÉSENTATION
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en même temps que le ministère de l'Éducation du Québec, par une loi sanctionnée le 19 mars 1964 et entrée en vigueur le 13 mai suivant. Les origines de sa création sont décrites dans le premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*[1], mieux connu sous le nom de « rapport Parent ». Selon les commissaires, le Conseil supérieur de l'éducation agira en quelque sorte comme une « commission permanente d'enquête » dans le domaine de l'éducation. Il pourra se prononcer sur toute question touchant à l'éducation et concernant tous les ordres et secteurs d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'éducation des adultes.

Sa mission

Conformément à sa loi constitutive, le Conseil est institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation, pour collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et les conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil informe les ministres sur l'état et les besoins de l'éducation. Il leur propose, pour soutenir la prise de décision, une réflexion critique alimentée par la recherche, la consultation d'experts et d'acteurs de l'éducation et la délibération de ses membres. Il les conseille également sur les changements à apporter à long terme dans le système d'éducation. Ce faisant, le Conseil assure à la population un certain droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation.

Le Conseil accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions complémentaires : politique, démocratique et éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations aux ministres afin de les éclairer dans leurs choix. Il offre une vision équilibrée et réaliste non seulement de ce qui est possible immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à moyen et à long terme. Sa réflexion, qui s'appuie sur une bonne connaissance de l'État et des besoins de l'éducation, fournit un éclairage novateur sur des questions, des enjeux et des phénomènes actuels ou émergents.

Par sa fonction démocratique, le Conseil favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation : le personnel enseignant, les parents, les étudiants, le personnel de l'éducation ainsi que les autres acteurs intéressés. Au total, ce sont plus de 75 personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux et à la réflexion du Conseil et de ses instances. Cette fonction démocratique s'exerce aussi à travers les consultations que mène le Conseil auprès des différents acteurs de l'éducation.

Enfin, par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des pistes d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes ainsi qu'aux institutions éducatives. Il se soucie particulièrement de partager le plus largement possible les résultats de sa réflexion avec les acteurs de l'éducation et avec la population en général, dans le but de contribuer aux débats publics en matière d'éducation et d'exercer son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales ainsi que de la société civile.

1. Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport, t. 1, 1963, n° 176.

Sa vision

Le Conseil est un organisme consultatif reconnu pour sa rigueur, son expertise et son expérience. Il vise à proposer une vision globale et à long terme de l'éducation qui dépasse les intérêts particuliers et qui éclaire les décideurs dans le choix des orientations éducatives et le développement du système éducatif.

Ses valeurs

L'action du Conseil tend vers l'amélioration de la qualité de l'éducation, son accessibilité pour toutes et tous à la grandeur du territoire et la réussite du plus grand nombre, en recherchant le bien commun et la justice sociale dans le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique.

Dans son fonctionnement, le Conseil adhère à des valeurs de représentativité et d'engagement citoyen de ses membres ainsi que de respect des personnes. Il agit avec rigueur intellectuelle et indépendance, valorise l'expertise professionnelle et veille à la qualité de ses publications et de ses interventions.

En outre, par sa mission, ses fonctions, son enracinement dans le milieu et son mode de fonctionnement, le Conseil s'inscrit dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ainsi, l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociales, la participation et l'engagement, la subsidiarité et la protection du patrimoine culturel sont parmi les principes de développement durable qui s'incarnent dans la vision concertée qu'il propose dans ses avis et ses orientations.

1.1 Le Conseil

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport[2] après consultation des associations ou des organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. La sous-ministre est, d'office, membre adjointe du Conseil sans droit de vote. Elle peut désigner une personne pour la suppléer.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation. La loi constitutive du Conseil définit ainsi son mandat :

Le Conseil doit :

- donner son avis sur tout projet de règlement que les ministres sont tenus de lui soumettre, ainsi que sur toute question qu'ils lui soumettent ;
- au moins tous les deux ans, faire rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ;
- faire rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Toujours suivant sa loi constitutive, le Conseil peut :

- donner aux ministres des avis ou leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation ;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, et ce, sur toute question relative à l'éducation ;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

2. Actuellement, les avis du Conseil sont transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;
- la Commission de l'enseignement secondaire ;
- la Commission de l'enseignement collégial ;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de 9 à 15 personnes, y compris la présidence. Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat d'un an, renouvelable. Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de préparer sur mandat du Conseil des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou à leur secteur d'enseignement respectif. Elles constituent des lieux d'ancrage et d'expertise du Conseil dans leurs milieux de l'éducation respectifs et elles témoignent de sa fonction démocratique. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction est de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou certains projets de règlement soumis à son attention pour un avis peuvent déborder le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement ; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes qui permettent la constitution de comités ad hoc et qui favorisent la participation de membres de l'externe et de plus d'une commission au regard d'un avis.

Par ailleurs, le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ou encore de la Loi sur l'administration publique. Le Conseil peut confier à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux.

1.4 Le secrétariat et les ressources

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination et de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées à la coordination des différentes commissions et des différents comités, les agents de recherche et le personnel du centre de documentation et de soutien ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration, incluant l'informatique.

Entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016, le Conseil bénéficiait d'un effectif de 25 postes autorisés. De plus, le Conseil disposait d'une enveloppe budgétaire de 2,611 M$ pour l'ensemble de ses activités.

1.5 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES),
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis qu'il produit ;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles ;
- le réseau de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus de production de ses avis ou rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoute une soixantaine d'organismes nationaux et internationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions, dont le Réseau européen des conseils de l'éducation (European Network of Education Councils, [EUNEC]), le Conseil national de l'évaluation du système scolaire de France, le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec ainsi que le Centre de recherche universitaire sur la formation et la profession enseignante.

CHAPITRE 2 RÉSULTATS
AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Conseil supérieur de l'éducation est appelé à jouer un rôle stratégique de premier plan quant à la vision de l'éducation au Québec et, à ce titre, il doit demeurer le point de rencontre entre la recherche, les parties prenantes de l'éducation, les responsables politiques et la société. Il doit aussi être un lieu où se diffusent des idées nouvelles et où se construisent des perspectives d'avenir sur l'éducation et la formation. La réflexion des membres du Conseil contribue à définir les priorités et à construire progressivement les politiques d'éducation et de formation de demain.

La légitimité et la crédibilité du Conseil reposent notamment sur sa distance critique et sur la qualité de ses analyses, lesquelles soutiennent ses orientations et ses recommandations, et ce, dans une perspective systémique, prospective et novatrice. De plus, les analyses qu'il fait s'appuient sur sa capacité à considérer les préoccupations des citoyens ainsi que sur la participation démocratique, informée et délibérative de ses membres.

Pour 2015-2018, le Conseil dégage deux principaux enjeux et trois orientations. Chacune de ces orientations comporte des axes d'intervention auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultat.

La première orientation est assortie d'objectifs qui se traduisent par la nature et le nombre de publications diffusées ainsi que par les moyens de communication et de diffusion pour faire connaître le caractère distinctif du Conseil et pour favoriser le rayonnement de sa pensée. La deuxième orientation est assortie d'un objectif d'efficacité et d'efficience de son organisation. C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de la qualité des délibérations et des mécanismes de consultation du Conseil que sont présentés les résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs associés à la troisième et dernière orientation.

Un tableau synthèse du Plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation est présenté en annexe.

2.1 Enjeu 1 **Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement**

ORIENTATION 1 : Conseiller le ou la ministre[3] et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil

AXE : **RÔLE CONSEIL**

OBJECTIF 1 : Éclairer la prise de décision et proposer au ou à la ministre ainsi qu'aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois

INDICATEUR **Nature et nombre de publications diffusées**

CIBLE : Au moins deux publications par année

☐ Avis : *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser*

L'avis a été adopté par la table du Conseil le 22 avril 2015 et son lancement s'est déroulé le 16 juin 2015 à l'Université Laval.

Pensée du conseil

Dans cet avis, le Conseil se montre favorable aux activités de formation à distance dans les universités québécoises, dans la mesure où ces activités représentent autant de moyens de soutenir la mission de formation des universités, en complément aux activités en présentiel. Le Conseil met toutefois en garde contre une recherche d'économies au détriment de la qualité de la formation. Il lui importe que le recours à la formation à distance permette de concilier accessibilité, qualité et viabilité :

- accessibilité, parce que la formation à distance n'est pas une fin, mais un moyen de rendre les études universitaires davantage accessibles, non seulement sur le plan géographique, mais aussi sur celui de l'organisation de l'horaire ;
- qualité, puisque la création et l'offre d'un cours à distance comportent des exigences liées notamment à la pédagogie et au soutien offert aux étudiants ;
- viabilité, parce que la formation à distance — bien qu'elle implique des coûts — peut contribuer à la viabilité du système universitaire à condition de miser sur des collaborations et un partage de ressources.

C'est dans cet esprit que le Conseil formule différentes recommandations au ministre ainsi qu'aux administrateurs des universités québécoises. Entre autres choses, il propose que le ministre finance des projets qui visent à favoriser l'offre de cours et de programmes à distance sur la base de collaborations entre universités ou entre unités d'enseignement, et que les universités québécoises maximisent le partage des coûts liés aux ressources nécessaires à la formation à distance.

Il propose également que les administrateurs des universités québécoises conviennent avec leur communauté respective des principes qui doivent guider les décisions et les actions en matière de formation à distance, et prennent en compte les particularités de la formation à distance dans les modes de fonctionnement institutionnels (par ex. processus d'évaluation des programmes, règles relatives aux conditions de travail, politiques en matière de propriété intellectuelle).

3. Actuellement, les avis du Conseil sont transmis au ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil invite également les universités à porter attention à l'information transmise aux étudiants en ce qui a trait aux conditions et exigences requises pour suivre un cours à distance ; cela vaut tout particulièrement pour ce qui est des *massive open online courses* (MOOC), qui peuvent être confondus avec les cours réguliers offerts en ligne.

Enfin, le Conseil suggère que les universités et le ministre mènent une réflexion sur les règles d'admission et de financement relatives aux étudiants étrangers qui suivent, de l'extérieur du Québec, des cours ou des programmes offerts à distance par les universités québécoises.

☐ **Avis : *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles : réflexions sur de nouveaux diplômes collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC technique***

L'avis a été adopté le 11 juin 2015 par la table du Conseil et a été rendu public en septembre 2015.

Cet avis traite des formations collégiales techniques dans l'organisation de l'enseignement supérieur au Québec.

Dans un premier temps, le Conseil fait le point sur la poursuite d'études au-delà du DEC technique. Il examine la manière dont l'organisation du système d'enseignement supérieur du Québec soutient la volonté exprimée par un nombre croissant d'étudiants de combiner une formation collégiale technique et une formation universitaire. À cet égard, le bilan du Conseil est clair : la formation collégiale technique constitue une voie d'accès pleine et entière aux études universitaires. De ce point de vue, les ajustements qui doivent être apportés sont de l'ordre de la consolidation des acquis.

Dans un deuxième temps, le Conseil procède à l'examen détaillé de certaines propositions, formulées depuis quelques années par des acteurs du réseau collégial, qui conduiraient à retracer les frontières des formations collégiales techniques. Les réflexions du Conseil visent à éclairer les discussions ultérieures portant sur les enjeux inhérents à la création de nouveaux diplômes à l'enseignement collégial. Tout en tenant compte de l'héritage associé à l'organisation du système d'enseignement supérieur du Québec et en reconnaissant la force du DEC technique, le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'introduire, à l'enseignement collégial, de nouveaux diplômes et de réunir les conditions permettant d'en assurer la lisibilité, la reconnaissance et la mise en œuvre.

☐ **Mémoire dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Dans son mémoire, le Conseil propose des pistes susceptibles d'enrichir la réflexion entourant l'élaboration d'un troisième plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Il formule une préoccupation générale : les réflexions et les actions relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion devraient accorder une attention plus importante à l'éducation.

Le Conseil souligne que la scolarité et l'éducation agissent à titre de déterminants de la pauvreté. De ce fait, elles ont une incidence sur l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes et, plus largement, sur leur capacité à participer pleinement, à titre de citoyennes et de citoyens, à la vie collective.

Le Conseil considère qu'il est stratégiquement important de prioriser la petite enfance et la scolarité obligatoire, ainsi que les adultes faibles lecteurs, sans négliger les situations de vie qui précarisent et pour lesquelles l'éducation peut agir en prévention.

Il importe aussi que la lutte contre la pauvreté s'appuie sur une conception de l'éducation adoptant une perspective d'éducation tout au long et au large de la vie. Cette vision de l'éducation embrasse autant celle qui concerne les enfants et les jeunes que celle qui s'adresse aux adultes, une fois dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire. Elle permet de prendre en considération les multiples visages de la pauvreté et de l'exclusion et d'offrir des réponses mieux adaptées à différents besoins en mettant à profit toutes les voies éducatives disponibles.

☐ **Mémoire dans le cadre des audiences de la Commission parlementaire de l'économie et du travail sur le projet de loi nº 70 : Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi**

Pour le Conseil, le projet de loi nº 70 comporte un important enjeu pour l'équilibre des composantes « éducation » et « emploi » de l'adéquation formation-emploi. En effet, le système éducatif doit disposer des moyens permettant de préserver son autonomie. Par les pouvoirs qu'il octroie à la Commission des partenaires des marchés du travail, auxquels s'ajoute la gestion de nouvelles enveloppes budgétaires, le projet de loi modifie cet équilibre.

Qui plus est, le Conseil dénote un changement important d'approche en matière de formation qualifiante. En effet, le projet de loi s'accompagne d'une volonté gouvernementale affirmée de confier une partie plus importante de la formation professionnelle et technique à l'entreprise privée par l'intermédiaire de stages. Tout en s'interrogeant sur la pertinence de ce changement, le Conseil met en question les bénéfices qui y seraient associés et soulève l'importance de préserver la qualité pédagogique des formations.

Finalement, le Conseil note que plusieurs des choix qui ont été opérés concernant l'adéquation formation-emploi tendent à centrer cette préoccupation sur sa dimension « recrutement de main-d'œuvre ». Pourtant, d'autres aspects de cette question pourraient être améliorés. Dans cet esprit, le mémoire suggère des voies mettant davantage à contribution l'expertise du monde éducatif.

☐ **Mémoire dans le cadre des audiences de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi nº 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire**

Dans son mémoire, le Conseil rappelle d'abord les principes qui, de son point de vue, devraient orienter la gouverne en éducation. Puis, il présente quelques éléments de contexte. Enfin, il revisite les positions qu'il a déjà défendues au regard des principaux enjeux soulevés par le projet de loi en matière de démocratie et de gouvernance scolaires.

Si le Conseil endosse les objectifs poursuivis par ce projet de loi, il constate que l'architecture générale de celui-ci et l'étendue du pouvoir ministériel pourraient limiter la portée des changements proposés.

Rares sont les enjeux en éducation qui suscitent l'adhésion de tous, d'où la pertinence, pour le Conseil, d'un modèle de gouvernance fondé sur les principes d'une démocratie représentative, d'où la nécessité d'un palier intermédiaire apte à trancher politiquement lorsque divers points de vue s'affrontent et d'un palier local pouvant optimiser l'utilisation des ressources en vue de favoriser la réussite éducative de chaque élève, jeune ou adulte.

C'est pourquoi le Conseil supérieur de l'éducation préconise un pilotage ministériel, ferme pour les objectifs mais souple pour les moyens, qui déterminerait les grands objectifs à atteindre et consacrerait des zones de responsabilités aux diverses instances. Il permettrait alors l'expression de différences entre les établissements et favoriserait une décentralisation de la prise de décision tout en veillant, par ses encadrements, à ce que ces différences ne se transforment pas en inégalités socioéducatives.

Pour le Conseil, il faut chercher à maintenir un équilibre entre démocratie élective et démocratie d'usagers en révisant, par exemple, le processus de nomination des représentants de la communauté.

☐ **Projet de rapport 2014-2016 sur l'état et les besoins de l'éducation : la justice scolaire sous l'angle des politiques sociales**

Assistons-nous à un certain renoncement aux idéaux d'égalité en éducation véhiculés par la Révolution tranquille ? À quels signes et à quelles manifestations observe-t-on ce renoncement ? Notre système d'éducation est perçu comme un dispositif performant et équitable, mais cette image correspond-elle à

la réalité ? Évolue-t-il dans la bonne direction ? Peut-on percevoir des signes d'essoufflement ? Ces signes sont-ils de nature à soulever des questionnements ou à nourrir des inquiétudes ? Voilà un ensemble de questions liées à la justice et à l'éducation — parmi les plus importantes — que le Conseil entend aborder sous l'angle des politiques sociales dans le *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le comité s'est réuni à trois reprises. Il a remis au Conseil deux rapports d'étape, le premier en décembre 2015 et le second en mars 2016.

☐ Projet d'avis : Innover pour s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire

L'hétérogénéité grandissante des besoins d'apprentissage au sein de la classe, notamment à la suite de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA) et ceux issus de l'immigration, représente un défi de taille pour l'école et est source de nombreuses tensions. Cette situation n'est pas propre au Québec, comme en témoignent les recherches à l'échelle nationale et internationale.

Ce thème de travail a été retenu par le Conseil en juin 2014. Les travaux d'élaboration de cet avis ont été confiés conjointement à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et à la Commission de l'enseignement secondaire. Au cours de l'exercice financier 2015-2016, les deux commissions ont tenu deux rencontres de travail, en octobre 2015 et en février 2016. Le premier rapport d'étape a été présenté au Conseil. Elles ont aussi mené une consultation auprès d'une vingtaine de milieux différents dont les acteurs sont mobilisés au regard de la prise en compte de la diversité des élèves.

Au cours de l'exercice 2016-2017, les travaux se poursuivront avec des consultations complémentaires, notamment auprès du personnel enseignant, l'examen et l'adoption du deuxième rapport d'étape et plus tard, l'examen et l'adoption du projet d'avis.

☐ Projet d'avis sur l'éducation populaire au Québec comme champ éducatif contribuant à une perspective d'éducation tout au long et au large de la vie

Qu'en est-il de l'éducation populaire au Québec ? Tel est le thème de travail que le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

La Commission a mené des travaux de recherche documentaire pour mieux saisir ce qu'a été et ce qu'est le champ de l'éducation populaire dans les milieux suivants : les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les organismes d'action communautaire autonome et le milieu syndical. La Commission a aussi mené des enquêtes et des groupes de discussion dans ces mêmes milieux pour connaître leurs pratiques actuelles dans ce champ et les défis auxquels ces milieux sont confrontés dans leur déploiement de l'éducation populaire. Son projet d'avis sera présenté au Conseil pour adoption au début de l'exercice 2016-2017.

Au cours de l'exercice 2015-2016, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue s'est réunie à quatre reprises et a tenu une rencontre téléphonique. Un projet d'avis préliminaire a été présenté au Conseil en décembre 2015.

☐ Projet d'avis sur les finalités des études universitaires

La massification des universités québécoises s'est appuyée sur une multiplication et une diversification notable des programmes d'études, tant ceux qui conduisent à un grade (baccalauréat, maîtrise et doctorat) que ceux dits courts (microprogramme, certificat et diplôme), sans compter le nombre croissant de stages postdoctoraux. Cette évolution dans l'offre de formation des universités fait naître des questionnements au sujet des finalités des différents niveaux de programmes, notamment en ce qui a trait à la valeur des programmes courts, aux exigences associées à la maîtrise et au statut accordé aux stagiaires postdoctoraux.

Ces questionnements rappellent que le Québec ne dispose pas, contrairement à l'Ontario et aux Maritimes par exemple, de référentiels des niveaux de formation, c'est-à-dire d'une définition des finalités et objectifs de chacun des niveaux de formation qui peut mieux baliser le contenu et les exigences des programmes d'études au moment de leur création, de leur évaluation et de leur amélioration continue. Par ailleurs, une professionnalisation des formations universitaires s'observe au Québec comme dans l'ensemble du Canada, aux États-Unis et en France. De fait, les universités tendent à offrir davantage de programmes professionnels ou à intégrer à leurs programmes d'études des éléments de préparation à l'emploi, alors que les étudiants seraient plus enclins à s'inscrire à des programmes appliqués ou comportant une composante professionnalisante. Or, cette professionnalisation des formations met en relief des enjeux relatifs aux finalités des études universitaires.

Aux fins de préparation d'un projet de devis de travail, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires (CERU) s'est réunie le 25 novembre 2015. Une première version du document a été soumise aux membres de la CERU en décembre 2015, alors que la version définitive a été déposée et adoptée à la table du Conseil le 18 février 2016.

AXE : **NOTORIÉTÉ**

OBJECTIF 2 : Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation constitue un organisme consultatif unique tant par sa mission que par ses modes de fonctionnement particuliers, qui allient expertise, expérience et participation délibérative. L'autonomie du Conseil, son impartialité, la rigueur de ses processus et la qualité de ses productions sont autant d'éléments qu'il importe de préserver et de faire connaître à l'ensemble de la population.

Selon les ordres ou secteurs d'enseignement concernés, certains thèmes de portée plus générale auront un impact sur un très grand nombre d'acteurs, tandis que d'autres, plus spécialisés, s'adresseront à un public plus restreint. Le Conseil doit donc adapter la mesure des résultats de ses actions en matière de communication et de diffusion en tenant compte de chacun des thèmes analysés et du nombre d'acteurs directement concernés.

INDICATEUR **Nombre d'activités publiques tenues à l'initiative du Conseil**

Le lancement de l'avis intitulé *La formation à distance dans les universités québécoises*, en juin 2015, a réuni une quarantaine de personnes à l'Université Laval lors d'une activité en formule cocktail. Pour la diffusion de l'avis intitulé *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*, en septembre 2015, le président du Conseil a plutôt convié personnellement les dirigeantes et dirigeants d'associations et de regroupements intéressés à une activité d'appropriation et d'échange organisée spécialement à leur intention, et ce, avant la levée de l'embargo aux médias. Cette activité a non seulement permis de favoriser la compréhension commune de l'avis, mais a aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil. Au total, une trentaine de personnes représentant une dizaine d'organismes ont assisté à cette activité. Un webinaire a également été organisé conjointement avec l'Association québécoise de pédagogie collégiale et l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire, et ce, de manière à rendre largement disponible le contenu de l'avis.

L'incidence de ces rencontres avec des dirigeantes et dirigeants se révèle entre autres par les prises de position officielles des organismes, très souvent exprimées par l'intermédiaire de communiqués de presse, lors de la diffusion publique des avis et des rapports. Ainsi, les échanges préalables ayant favorisé une appropriation plus fine de la pensée du Conseil, les organismes peuvent mieux se préparer à répondre aux demandes médiatiques sur leurs positions respectives au regard des orientations et des recommandations formulées par le Conseil. Des communiqués de presse publiés par des fédérations,

des syndicats, des associations ou d'autres acteurs de l'éducation ont ainsi été répertoriés au cours de la dernière année. Cette participation significative témoigne de l'intérêt que les divers acteurs portent au Conseil, bien sûr, mais contribue plus largement à l'amélioration de l'éducation au Québec. Par exemple, par voie de communiqué de presse, l'Université du Québec à Chicoutimi affirmait que l'avis du Conseil sur la formation à distance reflète bien sa réalité et que les recommandations émises rejoignent les orientations que l'Université souhaite prendre au cours des prochaines années. Aussi, au lendemain de la diffusion de l'avis sur les formations collégiales, la Fédération étudiante collégiale du Québec demandait au ministre de rapidement donner suite à l'avis et d'y engager les sommes nécessaires.

INDICATEUR **Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil**

Au cours de l'exercice 2015-2016, le rayonnement du Conseil a été important. En effet, le président du Conseil et, un peu plus tard dans l'année, la présidente par intérim ont été invités à pas moins de 29 conférences, symposiums, tables rondes, colloques, etc. Il y a lieu de mentionner notamment la participation du Conseil, en avril 2015, au Congrès de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, organisé sous le thème « Le pouvoir de gouverner au-delà de l'illusion ». À la fin mai 2015, le président du Conseil a également assisté à l'ouverture du Congrès 2015 de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Des représentants du Conseil ont pris part à la première conférence sur les comparaisons internationales de la mixité sociale à l'école, préparée conjointement par le CNESCO et le Conseil, et tenue à Paris les 4 et 5 juin 2015. Le 1er octobre 2015, le Conseil a fait une présentation intitulée *Constats et propositions du Conseil sur la formation à distance* lors du Symposium sur les pratiques et les enjeux associés à l'enseignement en ligne. Aussi, en octobre, le président du Conseil a assisté au Forum de l'Institut du Nouveau Monde sur la démocratie scolaire et y a fait une communication intitulée *La démocratie scolaire au Québec : rappel historique et enjeux actuels*. Dans le cadre des travaux préparatoires à l'avis en cours sur le thème « Innover pour s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire », le Conseil participait à une conférence de comparaisons internationales intitulée *L'inclusion des élèves en situation de handicap : accessibilité, réussite scolaire et parcours individuels* qui a eu lieu à Paris à la fin janvier 2016. Enfin, le Conseil était présent au Rendez-vous CSQ de l'éducation 2016, événement organisé sous le thème « Tout le monde mérite une chance égale d'écrire son avenir », à Montréal les 15 et 16 mars 2016.

INDICATEUR **Résultat de l'analyse d'audience Web**

Le Conseil dispose de certains outils qui permettent de mieux connaître la provenance de sa clientèle Web et peut, de ce fait, mieux adapter ses stratégies de communication à cet égard. Globalement, en 2015-2016, l'accès au site Web du Conseil par l'intermédiaire de différents moteurs de recherche a représenté 48 % du trafic total. Aussi, 7 % des visiteurs ont consulté le site Web du Conseil sur leur appareil mobile.

Entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016, 25 161 personnes ont visité le site Web du Conseil et ont consulté 111 526 pages. Cette statistique témoigne de la durée de vie des avis ainsi que de la pertinence des thèmes traités.

Un peu plus de 38 % des visiteurs du site sont considérés comme des visiteurs fidèles et près de 62 % sont de nouveaux visiteurs. En outre, l'intérêt pour le site Web dépasse les frontières du Québec. En effet, 16 % des visites sont parvenues de l'extérieur du Québec, soit 3 % en provenance des autres provinces canadiennes et 13 % en provenance d'autres pays (notamment la France, les États-Unis et la Belgique).

Le Conseil entend poursuivre ses efforts en vue d'améliorer sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles sur son lectorat, notamment son lectorat sur le Web, pour alimenter sa réflexion au regard de ses stratégies futures de diffusion. L'effet des médias sociaux sur les sites Web tend à démontrer qu'ils sont utiles tant pour la visibilité des acteurs que pour leur positionnement sur Internet. Le Conseil poursuivra sa réflexion au cours de la prochaine année sur la meilleure façon de se positionner sur ces plateformes de communication.

INDICATEUR **Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil**

En mai 2014, le Conseil a célébré ses 50 ans d'existence, à l'instar du ministère de l'Éducation. Les événements qui ont souligné ces deux anniversaires ont offert une occasion de renforcer la notoriété du Conseil et de faire connaître davantage la contribution exceptionnelle de l'organisme au développement et à la qualité de l'éducation au Québec. Les moyens de communication mis en place pour cet anniversaire ont été présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015*. S'est ajoutée aux activités anniversaires la diffusion en avril 2015 d'un document intitulé *Un organisme de représentation citoyenne pour éclairer les politiques publiques en éducation*. Celui-ci présente les origines du Conseil, son évolution ainsi que son rôle, son mandat et ses fonctions. Il rend également compte des modes de production des avis et rapports du Conseil, son recours aux savoirs savants et aux savoirs d'expérience, et sa contribution à la construction des politiques publiques en éducation. Cette publication a été téléchargée 873 fois sur le site Web du Conseil.

AXE : **RAYONNEMENT DE LA PENSÉE**

OBJECTIF 3 : Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation prévoit que la fonction première du Conseil est de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et de les conseiller sur toute question relative à l'éducation. Au cours de la dernière année, le Conseil a continué de porter une attention toute particulière à la détermination et à la mise en œuvre de mécanismes appropriés et diversifiés de communication avec les autorités ministérielles. Plus précisément, chaque fois que le Conseil publie un avis ou produit un rapport, la présidence se rend disponible pour en faire une présentation aux ministres. Deux rencontres ont eu lieu au cours de la dernière année. Le Conseil s'assure de maintenir des relations de collaboration avec le personnel du MEES ce que favorise la participation d'une haute fonctionnaire ou d'un haut fonctionnaire du Ministère à titre de représentante ou de représentant de la sous-ministre en titre qui siège d'office au Conseil. Aussi, quelques rencontres ont été tenues avec le personnel du Ministère pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation ou sur d'autres sujets d'intérêt commun.

Par la diffusion de ses avis et de ses rapports, le Conseil informe l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse à la ou au ministre ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

La présente partie du rapport de gestion rend également compte des actions menées, au cours de l'année 2015-2016, pour favoriser le rayonnement de la pensée du Conseil et son appropriation par les acteurs concernés. Ces actions ont principalement trait aux mécanismes de diffusion des avis et des rapports ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des productions du Conseil sur son site Web.

Il serait par ailleurs difficile et inutilement coûteux de chercher à mesurer précisément, sur une base annuelle, le rayonnement et l'influence de la pensée du Conseil sur la société québécoise. Cependant, l'une des conditions préalables à l'exercice d'une influence sur les acteurs visés est de s'assurer que ceux-ci ont été effectivement joints par les différentes productions du Conseil et qu'ils ont ainsi eu la possibilité d'en prendre connaissance. À cet égard, les données qui suivent illustrent l'intérêt soulevé par les publications du Conseil, tant auprès des acteurs de l'éducation et des médias d'information que des internautes en général.

Au cours de l'année 2015-2016, le Conseil a diffusé deux avis d'initiative, trois mémoires, sa nouvelle planification stratégique et son rapport annuel de gestion. Les deux avis d'initiative ont été imprimés en 3 000 copies au total. Celles-ci ont été distribuées dans le réseau scolaire et aux abonnés d'office. Le Conseil a aussi diffusé un document sur la mixité sociale élaboré conjointement avec le CNESCO ainsi qu'un document historique sur le Conseil dans le cadre de son 50e anniversaire.

Un deuxième moyen de favoriser un plus grand rayonnement de la pensée du Conseil est la publication de sommaires. En effet, un sommaire des avis d'initiative et des rapports publiés par le Conseil constitue un moyen fort pertinent et efficace pour une prise de connaissance plus rapide du sujet. Au cours de l'année 2015-2016, le Conseil a publié un premier sommaire lors de la diffusion de l'avis *La formation à distance dans les universités québécoises* et un deuxième lors de celle de l'avis *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*. Ces sommaires ont été traduits en anglais pour la communauté scolaire anglophone. Le tableau ci-dessous témoigne de la diversification des modes et des mécanismes de diffusion des avis utilisés au cours de l'année 2015-2016.

Titre (date de publication)	Activités de communication						
	Publication sur le site Web	Sommaire	Version anglaise du sommaire	Communiqué de presse	Rencontre préalable avec des organismes intéressés	Entrevue avec les médias	Conférence et allocution
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi n° 86 visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires (mars 2016)	X			X			X
Le Conseil s'interroge sur la portée des nouvelles responsabilités confiées à la Commission des partenaires du marché du travail – Mémoire (février 2016)	X			X			X
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (février 2016)	X			X			X
Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles (septembre 2015)	X	X	X	X	X	X	X
La mixité sociale à l'école : rapport CSE-CNESCO (août 2015)	X						X
La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser (juin 2015)	X	X	X	X	X		X
Le Conseil supérieur de l'éducation – Un organisme de représentation citoyenne pour éclairer les politiques publiques en éducation (avril 2015)	X						
Documents administratifs							
Plan stratégique 2015-2018 (septembre 2015)	X						
Rapport annuel de gestion 2014-2015 (septembre 2015)	X						

INDICATEUR **Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés**

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil a réalisé des interventions auprès des médias et, de façon plus précise, auprès des chroniqueurs de l'éducation. Il s'est notamment assuré d'être le plus attentif possible au contexte explicite de ses principaux interlocuteurs. Par exemple, pour la diffusion de ses communiqués de presse, il fixe l'heure de levée des embargos (heure de tombée) de façon à permettre à la presse écrite, malgré ses contraintes d'impression, de publier l'information au même moment que la presse électronique ou sur Internet.

La couverture médiatique accordée au Conseil est évidemment beaucoup plus intense au cours des jours suivant la diffusion des publications. Certaines d'entre elles suscitent d'ailleurs beaucoup d'intérêt chez les représentants de la presse écrite et électronique. C'est le cas notamment des avis qui portent sur des thèmes plus sensibles et qui soulèvent des débats animés au sein de la population. Cependant, pour toutes ses publications, même celles qui ont un peu moins d'écho dans la presse, des interventions systématiques sont effectuées auprès des journalistes et des chroniqueurs de l'éducation en vue de bien leur faire connaître la pensée du Conseil et de permettre la prise en considération de ces éléments de connaissance dans le traitement actuel et futur de l'information.

Par ailleurs, entre les temps forts que sont les diffusions des avis et des rapports, la présence médiatique du Conseil est naturellement plus restreinte. Toutefois, il est fréquent de voir dans les médias des références aux avis publiés antérieurement par le Conseil lorsque le sujet est d'actualité. En raison de son devoir de réserve, il est de tradition que la présidence du Conseil ne commente pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Dans ce contexte, le Conseil doit à l'occasion décliner des demandes d'entrevue. Les interventions dans les médias visent donc le plus souvent à expliquer ou à préciser la pensée du Conseil telle qu'elle est présentée dans ses avis et ses rapports récents et plus anciens.

Au cours de l'exercice 2015-2016, seule une entrevue a été accordée par le président au sujet de l'avis sur les formations collégiales. Se sont ajoutées quelques communications téléphoniques avec d'autres journalistes ou recherchistes effectuées par la responsable des communications. En 2015-2016, le Conseil supérieur de l'éducation a recensé tout de même 124 articles, reportages et entrevues dans la presse écrite et électronique, dans les magazines ainsi que dans les différents blogues et sites d'actualités sur le Web où il était question des productions du Conseil.

Les avis et les rapports du Conseil se révèlent des outils utiles pour différentes fins, par exemple pour servir de référence en vue de l'élaboration de lois, de règlements ou de politiques gouvernementales, de citations dans des documents officiels et des revues scientifiques ou encore d'outils de travail dans des activités de formation. Un relevé sommaire effectué dans divers documents officiels, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2015-2016 a permis de recenser une vingtaine de mentions ou citations des avis du Conseil. En voici quelques illustrations.

Dans son avis intitulé *Rehausser la maîtrise du français pour raffermir la cohésion sociale et favoriser la réussite scolaire*, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) rapporte abondamment les propos que le Conseil supérieur de l'éducation a tenus dans plusieurs de ses avis, notamment sur l'importance pour l'école d'enseigner et de promouvoir une langue publique commune afin que soient transmis un patrimoine et des repères identitaires auxquels se rallier collectivement, un héritage culturel dont se réclame la société québécoise pour tous ses citoyens. Selon le CSLF, le Conseil supérieur de l'éducation rejoint ainsi sa pensée, selon laquelle la cohésion sociale au Québec doit s'édifier par l'usage du français, langue commune.

Dans sa *Plateforme politique pour faire face aux nouveaux défis*, la Coalition pour la conciliation famille-travail-études rapporte trois principaux constats que le Conseil a faits, dans son avis intitulé *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...*, sur les encadrements étatiques qui sont conçus dans une perspective où la parentalité survient après les études.

Certains organismes s'inspirent des avis du Conseil pour préparer des mémoires. Par exemple, dans le cadre des consultations qui ont eu lieu à la suite du dépôt du projet de loi nº 86 visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, plusieurs organismes, syndicats et commissions scolaires rapportent les idées du Conseil sur la démocratie scolaire formulées dans son *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2005-2006*. Il en a été de même lors des consultations concernant le projet de loi nº 70.

Un avis publié par le Conseil en 2012, intitulé *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, a été cité à quelques reprises dans la revue *Psychologie préventive* de la Société de recherche en orientation humaine.

Aussi, les auteurs d'articles dans les périodiques du secteur de l'éducation (*Éducation Canada*, *Revue des sciences de l'éducation*, *Apprendre et enseigner aujourd'hui*, *Pédagogie collégiale*, etc.) sont nombreux à citer les avis du Conseil.

Deux avis du Conseil, *L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté* (1996) et *Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir* (2001), ont inspiré la recherche intitulée *L'intégration scolaire telle que vécue par des enseignants dans des écoles du Québec* et effectuée par trois chercheurs de l'Université du Québec à Montréal pour le compte de la Fédération autonome de l'enseignement.

Dans un numéro spécial consacré à l'après-doctorat, le magazine *Découvrir*, de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), cite deux avis du Conseil : *Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles* (1988) et *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs* (2010).

Enfin, l'avis du Conseil sur la formation à distance a été utilisé dans le cadre de la révision de la Politique de la formation à distance de l'Université Laval. Bien que cette politique ne cite pas explicitement l'avis, il en a été question lors de sa présentation à la communauté universitaire. Les modifications apportées à la Politique s'appuient sur l'avis du Conseil. Enfin, à la suite d'une recommandation du Conseil dans son avis sur les réalités étudiantes, l'École de technologie supérieure a retiré l'obligation de s'inscrire à temps plein lors de la première année d'études, obligation contenue dans sa politique sur les étudiants à temps partiel.

INDICATEUR **Analyse des résultats des activités de diffusion (nombre de référencements, nombre de demandes et de téléchargements de documents, nombre de visiteurs du site Web, etc.)**

Au 31 mars 2016, 621 documents en français et 45 documents en anglais pouvaient être téléchargés sur le site Web du Conseil.

Le Conseil a continué d'intensifier ses échanges avec une soixantaine d'organismes relayeurs pour augmenter la visibilité de ses différentes publications sur leurs sites Web. L'analyse des résultats pour 2015-2016 a permis d'observer qu'environ 11 % des visiteurs du site Web du Conseil provenaient directement des sites Web de ces organismes relayeurs. De plus, parce que les données de provenance sont disponibles pour chaque organisme référent, il est possible de mieux cibler les interventions futures auprès de ces organismes. Même si, à cet égard, les résultats obtenus sont modestes, cette stratégie de diffusion demeure pertinente, puisqu'elle permet de mieux cibler le lectorat.

Autre exemple de stratégie de diffusion : le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, de toute nouvelle publication. Au 31 mars 2016, un peu plus

de 9 000 personnes étaient inscrites sur la liste de diffusion. L'analyse Web a permis d'observer un taux de conversion[4] moyen intéressant (près de 81 %) en ce qui a trait aux téléchargements effectués par les personnes qui ont accédé au site Web du Conseil par cette source et ainsi de conclure que ce moyen demeure efficace.

Au cours du prochain exercice, le Conseil entend poursuivre l'amélioration de sa capacité d'analyse et d'interprétation des données disponibles pour mieux cibler ses actions à cet égard.

La journée la plus achalandée a été le 30 septembre 2015, au lendemain de la diffusion de la planification stratégique et du *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du Conseil, avec 937 visiteurs, suivie de près par la diffusion du *Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, avec 813 visiteurs le 2 février 2016.

La page Web la plus consultée, outre la page d'accueil, est sans contredit celle présentant la liste des publications du Conseil. En effet, 15 973 téléchargements de publications ont été faits à partir du site Web du Conseil. Les deux tableaux qui suivent font respectivement état des demandes de téléchargement reçues, au cours du dernier exercice, pour les différentes publications du Conseil diffusées en 2015-2016 et au cours des exercices précédents.

Nombre de téléchargements en 2015-2016 des documents diffusés dans l'année

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2015-2016
Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles – Sommaire	Septembre 2015	878
Le Conseil supérieur de l'éducation – Un organisme de représentation citoyenne pour éclairer les politiques publiques en éducation	Avril 2015	873
La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser	Juin 2015	847
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Février 2016	844
Plan stratégique 2015-2018	Septembre 2015	833
Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles	Septembre 2015	791
La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser – Sommaire	Juin 2015	671
Le Conseil s'interroge sur la portée des nouvelles responsabilités confiées à la Commission des partenaires du marché du travail – Mémoire	Février 2016	670
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi n° 86 visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires	Mars 2016	575
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Communiqué de presse	Février 2016	321
Rapport annuel de gestion 2014-2015	Septembre 2015	289
Le Conseil s'interroge sur la portée des nouvelles responsabilités confiées à la Commission des partenaires du marché du travail – Communiqué de presse	Février 2016	238
La mixité sociale à l'école : rapport CSE-CNESCO	Août 2015	186
Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi n° 86 visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires – Communiqué de presse	Mars 2016	180
La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser – Communiqué de presse	Juin 2015	127
Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles – Communiqué de presse	Septembre 2015	108

4. Le taux de conversion désigne la fraction du nombre de visiteurs qui réalisent une action donnée sur le nombre total de visiteurs.

Documents diffusés avant la période en cours qui ont été les plus téléchargés en 2015-2016*

Titre	Date de parution	Total des téléchargements en 2015-2016
Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études – Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014	Décembre 2014	447
Pour l'amélioration continue du curriculum et des programmes d'études – Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2012-2014 – Sommaire	Décembre 2014	334
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante	Juin 2014	276
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante – Sommaire	Juin 2014	199
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes	Septembre 2013	125
L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver	Août 2014	113
Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire – Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012	Décembre 2012	113
Rapport annuel de gestion 2013-2014	Septembre 2014	113
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...	Juin 2013	108
Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société – Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010	Novembre 2010	99
Comment l'État et les établissements universitaires abordent-ils les réalités étudiantes actuelles ? – Études et recherches	Juin 2013	97
Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services	Octobre 2012	90
L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire	Août 2013	86
Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes – Abrégé	Septembre 2013	81
Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé... – Sommaire	Juin 2013	80
Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec à la formation générale commune de l'enseignement collégial	Mai 2014	69
L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver – Sommaire	Août 2014	63
Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles	Octobre 1999	60
Éduquer à la citoyenneté – Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1997-1998	Octobre 1998	60
Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité	Avril 2007	59
L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre	Février 2012	57
Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite	Octobre 2009	53
Modèles d'université et conceptions de la qualité : pour une université plurielle et capable d'en témoigner – Mémoire	Novembre 2012	51
Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire – Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012 – Sommaire	Décembre 2012	50

* Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 50 téléchargements ou plus en 2015-2016.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, l'intérêt pour les avis et les rapports du Conseil s'étend sur plusieurs années. En effet, 49 % des 15 973 téléchargements concernent des documents diffusés au cours des années antérieures.

Entre autres, le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans : lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire*, diffusé en décembre 2012, et l'avis du Conseil intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*, diffusé en septembre 2013, ont respectivement fait l'objet de 113 et de 125 téléchargements au cours de l'excercice 2015-2016. D'autres documents encore plus anciens du Conseil continuent, année après année, de soutenir la réflexion qui entoure la réussite éducative. C'est le cas notamment du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1997-1998 qui a pour titre *Éduquer à la citoyenneté*, diffusé en octobre 1998, et de l'avis intitulé *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, publié en octobre 1999, qui ont 60 téléchargements chacun.

Enfin, dans le cadre de l'une des actions de son plan de développement durable, le Conseil avait choisi, en 2010-2011, de rendre accessible l'ensemble de son patrimoine écrit en numérisant toutes ses plus anciennes publications ainsi que celles des défunts Conseil des universités et Conseil des collèges. Cette action a certainement porté ses fruits, puisqu'au cours de l'excercice 2015-2016, on a recensé 136 téléchargements des avis du Conseil des collèges et 114 téléchargements de ceux du Conseil des universités. Un avis préparé par le Conseil des universités, intitulé *Les problèmes du savoir dans les sociétés industrielles les plus développées* et diffusé en avril 1979, a fait l'objet de 34 téléchargements en 2015-2016.

INDICATEUR **Nombre de demandes de présentation d'avis**

Au cours de l'année 2015-2016, le Conseil recevait 12 demandes de présentation de l'un ou l'autre des avis diffusés en cours d'année ou pour d'autres diffusés au cours des années précédentes. Par exemple, l'avis *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles* a fait l'objet de neuf présentations auprès d'organismes des réseaux collégial et universitaire. De manière à rendre le contenu de l'avis largement disponible, un webinaire a également été organisé conjointement avec l'Association québécoise de pédagogie collégiale et l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire. L'avis a été présenté notamment en novembre 2015 à l'Association des collèges privés du Québec.

L'avis *La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser* a fait l'objet, quant à lui, de cinq présentations. Mentionnons notamment celle tenue à l'Université de Sherbrooke devant environ 75 personnes, dont les membres du Conseil des études. Cette présentation a été enregistrée en vue d'une diffusion ultérieure au sein de l'établissement. Par ailleurs, cet avis a été utilisé par l'entourage du ministre, en vue de la participation de ce dernier à la rencontre sur l'état et les perspectives de développement numérique dans l'espace universitaire francophone qui s'est tenue à Paris le 5 juin 2015.

Il y a également lieu de mentionner la présentation de l'avis intitulé *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante* en avril 2015 au Congrès de l'Association québécoise des intervenantes et des intervenants en formation générale des adultes. Aussi, en juin 2015, le président faisait une présentation du Conseil à la 19e Assemblée mondiale de l'éducation et de la formation des adultes.

D'autres activités constituent des occasions intéressantes et privilégiées de rencontres avec des acteurs de l'éducation qui permettent au Conseil de mieux connaître les différents points de vue au regard de travaux en cours. Régulièrement, la présidence du Conseil et, à l'occasion, les membres de la permanence sont appelés à participer à des rencontres, des colloques ou des conférences à titre de conférenciers, de panélistes ou de personnes-ressources. À cet effet, le président participait, en septembre 2015, à une journée d'études et de réflexion destinée aux conseillères et aux conseillers pédagogiques en milieu scolaire au cours de laquelle il faisait une présentation sur le portrait de la profession et sur les caractéristiques de la conseillance.

ORIENTATION 2 : Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats

AXE : **EXPERTISE DE HAUT NIVEAU**

OBJECTIF 4 : Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation

Les champs de réflexion et d'intervention du Conseil sont vastes. Pour cette raison, les productions du Conseil doivent répondre à la diversité des visées éducatives et tenir compte de la complexité des enjeux soulevés en vue de l'amélioration de l'éducation. Le Conseil s'assure donc que ses avis et ses rapports sont produits en temps opportun et qu'ils sont bien documentés, clairs et pertinents. La qualité de ses travaux repose sur une organisation du travail souple et sur une expertise polyvalente et diversifiée, laquelle est enrichie par des collaborations pertinentes.

INDICATEUR **En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifs**

Pour réussir sa mission, le Conseil doit compter sur un personnel compétent, dont les connaissances évoluent constamment. Cet enjeu est devenu particulièrement important dans un contexte caractérisé notamment par le départ simultané de plusieurs personnes pour la retraite, la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'emploi et un cadre budgétaire plus contraignant.

Dans l'objectif de mieux connaître son environnement et son organisation, le Conseil a entamé une analyse de ses ressources humaines. Un premier portrait a été réalisé au cours de l'exercice 2014-2015 afin de relever les vulnérabilités de l'organisation, puis de prévoir les redressements nécessaires au cours des prochaines années. Une mise à jour de ce portrait a été complétée en 2015-2016 pour tenir compte des départs et de l'arrivée de nouveaux membres du personnel.

INDICATEUR **Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs interne et externe**

Le Conseil a mis en place des mécanismes d'actualisation et de transmission des savoirs au sein du personnel de sa permanence. Ainsi, quatre rencontres postconseil ont été tenues avec les membres de la permanence pour leur permettre de mieux suivre les travaux de la table et pour mieux comprendre les différents enjeux organisationnels.

Par ailleurs, les personnes responsables de la production des avis et des rapports, tant à la coordination qu'à la recherche, sont invitées à présenter leurs travaux à l'ensemble du personnel.

INDICATEUR **Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche**

Pour remplir son mandat, le Conseil doit faire état de l'évolution des tendances en matière d'éducation à la ou au ministre ainsi qu'aux divers intervenants des réseaux scolaires, et les conseiller sur les directions qu'il apparaît souhaitable d'emprunter. Pour ce faire, il doit exercer une veille de ce qui se fait dans le monde en matière d'éducation. Le Conseil doit être à l'affût des nouvelles recherches, des politiques publiques et des expériences vécues ailleurs pour élargir ses notions des problématiques, entrevoir des avenues possibles et éviter certains écueils. Créer des réseaux avec des centres de recherche et des groupes d'experts et tisser des liens entre les différents acteurs du monde de l'éducation (décideurs, parents, enseignants, élèves) pour contribuer à éclairer les politiques publiques en éducation : tel est l'un des objectifs des collaborations.

Durant l'année 2014-2015, en collaboration avec le Conseil national de l'évaluation du système scolaire de France et avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil a produit un document de recherche ayant pour titre *La mixité sociale à l'école* et devant servir de base à une conférence sur les comparaisons internationales de la mixité sociale à l'école. Cette conférence a été préparée conjointement par le CNESCO et le Conseil et s'est tenue à Paris les 4 et 5 juin 2015. Ses objectifs étaient doubles : d'abord, cerner une réalité multiforme et ses effets sur les élèves, leur réussite scolaire, leurs attitudes et leurs valeurs ; ensuite, analyser des actions possibles à partir d'expériences concrètes vécues dans divers États comparables.

C'est dire toute l'importance que revêt cette première conférence de comparaisons internationales qui portait sur la mixité sociale à l'école. Il y a là un enjeu important pour nos systèmes éducatifs respectifs, même si les contextes particuliers sont différents.

Le Conseil a participé, en septembre 2014, à un atelier du Réseau européen des conseils de l'éducation (EUNEC) à titre de membre de l'assemblée générale. Cette rencontre portait sur les rôles, les fonctions et le positionnement des conseils de l'éducation dans les cycles d'élaboration des politiques publiques et dans le champ politique. La rencontre a également permis de discuter de stratégies visant l'amélioration des processus de consultations publiques et constituait, à ce titre, un exercice d'étalonnage dont l'objet est d'améliorer les façons de faire conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Cette collaboration s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015-2016 alors que le Conseil et l'EUNEC ont échangé différents documents de travail issus de leurs travaux respectifs afin d'alimenter leurs réflexions au regard de l'innovation en matière d'adaptation et de formation du personnel enseignant.

De plus, le Conseil a participé à l'assemblée générale annuelle du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) comme partenaire de cet organisme. Il a aussi collaboré avec cet organisme pour explorer la possibilité de tenir des conférences de consensus au Québec sur des thèmes controversés et a pris part à deux réunions du Comité de concertation pour le transfert des connaissances en éducation, comité présidé par le CTREQ, en vue de la préparation du 3e Symposium sur le transfert des connaissances en éducation, qui s'est tenu au printemps 2016.

Le Conseil a également établi une collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) dans le but d'assurer la pérennité de la banque de données *Opinéduq*, qui contient des renseignements relatifs à des sondages d'opinion menés au Québec depuis 1943 et portant entièrement ou partiellement sur le thème de l'éducation.

Enfin, le personnel du Conseil a aussi collaboré avec le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur en présentant un webinaire portant sur le développement du personnel enseignant.

INDICATEUR **Nombre de processus et d'outils de travail révisés**

CIBLE : Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions

L'avènement de nouveaux outils technologiques qui favorisent les interactions entre les individus et l'accès à une information de plus en plus diversifiée ont considérablement modifié les modes de communication traditionnels, tant chez les individus qu'au sein des organisations privées, publiques ou communautaires. Dans ce contexte, le Conseil doit, à l'instar de tous les acteurs publics, constamment adapter ses modes et ses façons de faire, notamment au regard de ses pratiques de consultation et de diffusion.

En 2014-2015, le Conseil s'est penché sur le positionnement que certains ministères et organismes ont au regard des médias sociaux et de leur intégration dans leurs pratiques de gestion. Une attention particulière a été accordée au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'à deux organismes-conseils de taille analogue à celle du Conseil supérieur de l'éducation, soit le Conseil du statut de la femme et le Conseil supérieur de la langue française.

Le Conseil a également réalisé une analyse des risques associés à l'utilisation des médias sociaux, notamment en ce qui a trait à la responsabilité des organismes à titre d'éditeurs de contenus et à titre d'employeurs. Sur la base de ces angles d'observation et en respect de sa mission et de son code d'éthique et de déontologie, le Conseil a décelé certaines avenues à explorer en ce qui concerne l'intégration des médias sociaux dans ses pratiques de communication et les conditions optimales d'implantation.

Enfin, le Conseil a également réalisé une révision du processus de consultation utilisé dans le cadre de la nomination des nouveaux membres de ses commissions afin de le rendre plus efficace et efficient. Dans le cadre de cette révision, le Conseil a analysé les résultats des consultations tenues depuis 2009 afin de mettre en relief les forces et faiblesses de ses façons de faire et de rendre son approche plus performante.

2.2 Enjeu 2 **Une participation représentative et inclusive**

ORIENTATION 3 : Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs

AXE : **QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJECTIF 5 : Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances

INDICATEUR **Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres**

CIBLE : 100 % des nouveaux membres joints

Au Conseil et à ses instances siègent des acteurs de la société civile et de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents, des étudiants ainsi que des représentants de la société civile qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et à ceux de ses commissions et de ses comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique et, ce faisant, favorise le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permet de bien exercer cette fonction.

En juin 2015, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et a procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence. Pour faciliter l'intégration des nouveaux membres de ses instances et favoriser la transition au regard des travaux en cours, les présidentes et présidents ainsi que les personnes qui assurent la coordination des commissions ont accueilli officiellement les nouveaux membres de leur commission. Cette rencontre a non seulement permis d'informer les membres sur les travaux en cours au sein de leurs instances respectives, mais aussi de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen par rapport à la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis par le Code d'éthique et de déontologie du Conseil.

AXE : **MÉCANISMES DE CONSULTATION**

OBJECTIF 6 : Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil

INDICATEUR **Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés**

CIBLE : Évaluation d'au moins deux activités de consultation

Chaque année, le Conseil sollicite des propositions de candidature auprès des principales associations représentatives du milieu de l'éducation (regroupements, fédérations, syndicats, conférences, conseils, ordres professionnels, tables, etc.). Cette consultation vise à pourvoir les postes qui deviennent vacants dans ses différentes instances. Il est à noter que ce processus de consultation permet aussi de constituer une banque de candidatures qui pourra servir lors de la nomination de nouveaux membres du Conseil par le Conseil des ministres.

Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de cette consultation et de permettre un meilleur arrimage entre les besoins du Conseil et les profils qui lui sont proposés, une analyse des candidatures reçues et de leur provenance ainsi qu'une analyse du taux de réponse aux sollicitations du Conseil ont été entreprises pour les cinq dernières années. Cet exercice a permis de simplifier les processus du Conseil tout en préservant la richesse et la variété des candidatures qui lui sont soumises.

Par sa fonction démocratique, le Conseil joue un rôle de pont entre la population, les acteurs de l'éducation et les décideurs politiques. Pour ce faire, outre le fait d'assurer la composition représentative de ses instances, le Conseil mène régulièrement des activités d'écoute et de consultation auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

À cet égard, l'un des moyens privilégiés par le Conseil consiste à se rendre, chaque année, dans une région du Québec pour y rencontrer des acteurs de l'éducation œuvrant à tous les ordres et secteurs d'enseignement et échanger avec ceux-ci sur les besoins de leur région et sur la manière dont ils relèvent les défis éducatifs qui leur sont propres.

En 2015-2016, le Conseil a choisi de prendre une pause de son activité annuelle de visite en région afin de réfléchir sur la pertinence, dans sa forme actuelle, de cette activité et d'évaluer la valeur ajoutée de celle-ci pour la table du Conseil et les membres de la permanence, de même que pour les acteurs de l'éducation de la région visitée et leurs partenaires. Les résultats de cette réflexion seront présentés aux membres du Conseil au cours du prochain exercice.

PARTIE 3

AUTRES ASPECTS
RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

3.1 L'embauche et la représentativité

Au 31 mars 2016, le Conseil supérieur de l'éducation avait un effectif autorisé de 25 postes comparativement à 26 au 31 mars 2015. Vingt-trois de ces postes autorisés étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique et deux postes devaient être pourvus. Le Conseil n'employait aucun employé occasionnel. La cible d'effectif attribué pour la période visée a ainsi été respectée. En 2015-2016, le Conseil a procédé à l'embauche de quatre nouvelles personnes par voie de mutation.

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif permanent du Conseil au 31 mars 2016 se répartissait de la façon suivante :

Représentativité	
Anglophone	0 %
Communautés culturelles	9 %
Personnes handicapées	0 %
Femmes	65 %

Représentation féminine	
Personnel professionnel	53 %
Personnel technicien	75 %
Personnel de soutien	100 %

3.2 Le développement des ressources humaines

En 2015, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 22 386 $, soit un total de 280 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente 1,2 % de la masse salariale, ce qui est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité ou orientation stratégique	2015-2016
Favoriser le développement des compétences	81 %
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	8 %
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	11 %
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0 %
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0 %

Évolution des dépenses en formation

	2015-2016	2014-2015
Proportion de la masse salariale	1,2	1,7
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,2	3,2
Montant alloué par personne	1 244 $	1 385 $

Jours de formation selon les catégories d'emploi

	2015-2016	2014-2015
Cadre	3,3	5,5
Professionnel	24,8	52,6
Fonctionnaire	5,6	22,7

3.3 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément à son Règlement de régie interne, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire qui indique qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ».

À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Par ailleurs, le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2015-2016.

3.4 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il produit ; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme.

Au cours de l'année 2015-2016, une demande a été formulée au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un suivi approprié a été donné à cette demande dans les délais prescrits.

Avec le soutien du Ministère, le Conseil s'assure que son site Web est conforme aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une section spéciale du site permet aux personnes intéressées d'avoir accès à toute l'information pertinente concernant le Conseil.

3.5 La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil s'est conformé à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le Conseil a amorcé des travaux en vue de se doter, le cas échéant, de sa propre politique linguistique. Un projet à cet effet a été rédigé et soumis pour commentaires à l'Office québécois de la langue française (OQLF). Le Conseil poursuivra ses travaux au cours de l'année qui vient.

Le Conseil s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Web ou dans ses communications téléphoniques. Aussi, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français, lorsqu'ils sont disponibles dans cette langue.

3.6 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

Dans leur rapport annuel de gestion respectif, les ministères et organismes doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont élaborée, à la suite de l'adoption, en mars 2011, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. À cette fin, ils doivent produire certaines données relatives à cette mise en œuvre.

Tableau 1

Comité permanent et mandataire	
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Oui
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Sans objet
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Sans objet

Tableau 2

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle	
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?	2
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'OQLF	4 juin 2012
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'OQLF	
4. Avis officiel de l'OQLF reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'OQLF	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	

Tableau 3

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
– prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice ?	Non
– prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice ?	Non

3.7 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et pour la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles aux acteurs du milieu de l'éducation ainsi qu'au grand public.

3.8 Le développement durable

Le Conseil souscrit aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Le gouvernement du Québec avait autorisé le report de la Stratégie de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 décembre 2014. À l'automne 2015, le Conseil a reçu les lignes directrices définitives pour l'élaboration de son nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020. Les actions entreprises par le Conseil et les résultats dont il fait état sont donc reliés au Plan d'action de développement durable 2009-2015.

Dans son plan d'action, le Conseil supérieur de l'éducation a retenu cinq objectifs gouvernementaux, qu'il a traduits en autant d'objectifs organisationnels dont l'atteinte est favorisée par la mise en œuvre de sept actions précises. En outre, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux et en a rendu compte dans son plan d'action.

Par ailleurs, en 2014, les ministères et organismes ont reçu la demande d'intégrer à leur plan d'action durable au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec, un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable.

Ainsi, en 2014, le Conseil a intégré une nouvelle action qui vise à mieux faire connaître son rôle et sa contribution à l'évolution de l'éducation au cours des 50 dernières années.

Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi sa démarche de mise en œuvre de son plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi sur le développement durable.

Il importe de mentionner que, dans une perspective de développement durable, le Conseil utilisait depuis quelques années, pour toutes ses publications, du papier entièrement fait de fibres recyclées postconsommation. Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi ses efforts de réduction de son empreinte environnementale. C'est ainsi que le Conseil a privilégié l'utilisation de ses systèmes de visioconférence chaque fois que cela se révélait opportun lors des réunions du Conseil ou de ses commissions. Ce faisant, il a réduit la production de gaz à effet de serre lors de ces réunions. Mentionnons également que, grâce à la collaboration volontaire de membres de sa permanence, le Conseil a pu continuer de bénéficier d'un service de récupération sélective.

De plus, en 2015-2016, le Conseil a poursuivi sa démarche dans la tenue d'événements écoresponsables pour son assemblée plénière du 23 avril 2015. En effet, des événements rassembleurs comme l'assemblée plénière du Conseil, qui réunit chaque année tous les membres du Conseil et de ses commissions et comités, peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment au chapitre des matières résiduelles et des émissions de gaz à effet de serre. En tant qu'institution engagée dans la voie du développement durable, le Conseil cherche à faire des choix davantage bénéfiques pour l'environnement et la société en recourant à des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables, en réduisant les impacts de ses activités sur l'environnement et finalement, en sensibilisant les participants ainsi que les fournisseurs à poser des gestes écoresponsables.

Cet effort d'intégration du développement durable à toutes les étapes de son organisation s'inscrit dans la continuité des préoccupations et des gestes déjà accomplis pour les autres activités du Conseil, notamment pour les réunions des commissions et des comités. Le Conseil cherchera à accroître cet effort au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le Conseil a continué ses efforts pour faciliter la conciliation travail-famille, tant pour les membres du Conseil et de ses commissions que pour le personnel de la permanence, notamment en favorisant, lorsque cela était pertinent, le travail à la maison et en recourant davantage à la visioconférence. Finalement, le Conseil a porté une attention toute particulière à la préservation et à la diffusion du patrimoine qu'il détient en procédant à la numérisation systématique de toutes ses publications.

Le tableau suivant présente la contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1
Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 1	Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
Indicateur	Taux de personnel joint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel qui a acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités courantes.
Cible	Personnel joint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011) ; 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent joint par une activité de formation qui permet une connaissance suffisante du concept de développement durable et la prise en considération de ce concept dans ses activités routinières (2013).
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Tout le personnel du Conseil a été sensibilisé à l'écoresponsabilité, notamment dans le cadre des assemblées plénières de 2012, 2013, 2014 et 2015 et des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2016 ; ▪ Au total, 100 % du personnel dont les fonctions le requièrent a suivi au moins une activité de formation qui permet d'acquérir une connaissance suffisante du concept de développement durable.

Action 2	Mettre en œuvre des activités dont l'objectif est la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Indicateur	Pourcentage de membres joints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres joints dans une proportion de 100 % pendant la période du plan d'action (action menée de manière continue).
Résultats de l'année	Action commencée et réalisée en continu : ▪ 100 % des membres du Conseil et de ses instances ont été sensibilisés au développement durable dans le cadre des assemblées plénières de 2012, 2013, 2014 et 2015 et des travaux préparatoires à l'assemblée plénière de 2016.

Objectif gouvernemental 4
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2
S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 3	Offrir un environnement de travail qui favorise la santé du personnel.
Indicateur	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel qui favorisent la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici la fin de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Soutien aux activités et au fonctionnement du Club social ; ▪ Démarche d'amélioration de l'ergonomie de certains postes de travail ; ▪ Soutien à la participation des membres de la permanence à l'activité de mise en forme Défi Entreprises.

Objectif gouvernemental 6
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3
Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités courantes du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 4	Mettre en œuvre des activités qui contribuent aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateur	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.
Cible	Mise en œuvre de huit mesures qui contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables pendant la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Réduction significative des matières résiduelles générées lors des rencontres du Conseil, de ses commissions et de ses comités ; ▪ Organisation des assemblées plénières annuelles de 2012, 2013, 2014 et 2015 du Conseil dans un esprit d'écoresponsabilité ; ▪ Acquisition d'équipements informatiques et d'équipements d'impression certifiés Energy Star et EPEAT ; ▪ Utilisation accrue des systèmes de visioconférence ; ▪ Numérisation de toutes les publications du Conseil ; ▪ Transactions privilégiées avec des établissements hôteliers conformes aux programmes de reconnaissance en développement durable RéserVert et Clé verte ; ▪ Grâce à la collaboration d'employés de la permanence, mise en œuvre d'une collecte sélective de matières récupérables ; ▪ Acquisition de matériel permettant d'utiliser la technologie Skype pour faciliter la tenue de consultations auprès de partenaires qui n'ont pas accès à des systèmes de visioconférence.

Objectif gouvernemental 14
Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4
Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 5	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cible	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Adaptation des horaires des rencontres du Conseil et des commissions pour limiter le nombre de séjours à l'hôtel ; ▪ Utilisation accrue de la visioconférence.

Action 6	Mettre en œuvre des moyens qui permettent de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cible	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du plan d'action.
Résultats de l'année	Actions commencées et réalisées en continu : ▪ Flexibilité accrue dans les horaires de travail des personnes ; ▪ Flexibilité accrue pour faire du télétravail ; ▪ Flexibilité au regard de l'aménagement du temps de travail.

Objectif gouvernemental 21
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5
S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponible l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateur	Pourcentage des avis et des rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation accessibles sur le Web.
Cible	D'ici 2010, 80 productions.
Résultats de l'année	Action réalisée : ▪ La cible a été atteinte.

3.9 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

PARTIE 4 RESSOURCES
HUMAINES, FINANCIÈRES ET INFORMATIONNELLES

4.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Bouchard, Lucie	Présidente par intérim du Conseil	
Bellony, Kelly	Coordonnateur à l'organisation des réseaux, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2018
Blanchette, Christian	Doyen, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2018
Bouchard, Sophie	Directrice, École primaire-secondaire Le Bois-Vivant, Commission scolaire René-Lévesque	2017
Cameron, Bonny Ann	Enseignante en anglais et conseillère pédagogique, Commission scolaire de la Capitale	2016
Chouinard, Jean-Marc	Vice-président, Fondation Lucie et André Chagnon	2017
Dionne, Nathalie	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Commission scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup	2018
Filion, Richard	Directeur général, Collège Dawson	2018
Fournier, Michelle	Directrice générale, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2018
Gonthier, Isabelle	Directrice adjointe, École des Ramilles, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2017
Lapointe, Claire	Professeure et directrice, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval	2016
Lavallée, Carole	Directrice des études, Cégep de Saint-Laurent	2014
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2016
Millette, Louise	Professeure agrégée, Département des génies civil, géologique et des mines, Polytechnique Montréal	2016
Muckle, Christian	Directeur général (à la retraite), Cégep de Trois-Rivières	2014
Teasdale, Joanne	Enseignante, Commission scolaire de Montréal	2014
Tehami, Amine	Consultant international	2016
MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE		
Legault, Ginette	Sous-ministre adjointe, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	
SECRÉTAIRE		
Bouchard, Lucie	Secrétaire générale	

* Cinq postes sont vacants au 31 mars 2016.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Malenfant, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	2016
Chantal, Yves	Enseignant, École André-Gagnon, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2017
Deaudelin, Colette	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2016
Francoeur, Nadine	Directrice, Services éducatifs aux jeunes, Commission scolaire des Trois-Lacs	2017
Jenniss, Tony	Enseignant en anglais au secondaire, Commission scolaire des Chênes	2016
Jodoin, Pascal	Enseignant, École Charles-Bruneau, Commission scolaire de Laval	2018
Laflamme, Yves	Conseiller pédagogique au préscolaire, en français primaire et en anglais primaire, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2016
Lemay, Réjean	Directeur général, Collège Marie-de-l'Incarnation	2017
Leroux, Mylène	Professeure-chercheuse (formation pratique), Département des sciences de l'éducation, Université du Québec en Outaouais	2016
Marsolais, Mélanie	Directrice générale, Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)	2018
Lebossé, Catherine	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2016.

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Malenfant, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	2016
Charest, Jacques	Directeur des services éducatifs (à la retraite), Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	2016
Chouinard, Line	Conseillère pédagogique, Direction des études, Cégep de Chicoutimi	2017
Demers, Élise	Conseillère en participation citoyenne et formation, Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec	2017
Fauteux, Madeleine	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2017
Labrosse, Philippe	Directeur, École secondaire Monseigneur-Richard, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2018
Legault, Kathleen	Directrice, École Sainte-Lucie, Commission scolaire de Montréal	2018
Lespérance-Trudel, Valérie	Étudiante en formation des maîtres, Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, Université du Québec à Montréal	2016
Monast, Louise	Conseillère d'orientation, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2018
Picknell, Shirley	Membre du comité de parents, Commission scolaire Central Québec	2018
Renaud, Frédérik	Enseignant, Commission scolaire des Découvreurs	2016
Lebossé, Catherine	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2016.

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Muckle, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	2016
Adams, Rhys	Enseignant de physique, Collège Vanier	2017
Blais, Sylvain	Directeur général, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2016
Brasseur, Keven	Étudiant, Cégep de Saint-Hyacinthe	2017
Côté, France	Conseillère pédagogique, Cégep Marie-Victorin	2018
Dufour, Claude	Enseignant en techniques de comptabilité et de gestion, Cégep de La Pocatière	2018
Gagné, Chantale	Directrice adjointe de la formation continue, Cégep Édouard-Montpetit	2018
Gareau, Brenda	Conseillère pédagogique, Cégep de Saint-Jérôme	2016
Gibeau, Guy	Directeur des études, Collège de Maisonneuve	2018
Landuyt, Marianne	Directrice adjointe des études, Cégep de Victoriaville	2016
Piché, Sébastien	Enseignant, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	2016
Roberge, Michèle	Conseillère d'orientation, Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	2018
Rochette, Annie	Directrice générale, Centre de technologie minérale et de plasturgie (CCTT du Cégep de Thetford)	2016
Brochu, Édith	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2016

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Millette, Louise	Présidente de la Commission, membre du Conseil	2016
B. de Grosbois, Sylvie	Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec en Outaouais	2018
Bourque, Pierre	Doyen des études, École de technologie supérieure	2017
Brunet, Manon	Professeure en lettres, Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières	2016
Charest Belzile, Dorothée	Étudiante au doctorat en psychologie, Université Laval	2016
Demers, Éric	Coordonnateur, Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires	2018
Dyens, Ollivier	Vice-recteur exécutif (études et vie étudiante), Université McGill	2018
Harvey, Léon	Doyen aux affaires départementales et étudiantes, Université du Québec à Rimouski	2016
Lapostolle, Lynn	Directrice générale, Association pour la recherche au collégial	2017
Lee-Gosselin, Hélène	Titulaire, Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés, professeure titulaire, Faculté des sciences de l'administration, Université Laval	2017
Malacket, Andréanne	Étudiante au doctorat, Faculté de droit, Université de Montréal	2017
Mauger, Vincent	Chargé de cours en arts visuels, design et nouveaux médias, Université Laval, Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval	2016
Vierstraete, Valérie	Professeure, Département d'économie, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke	2018
Julien, Mélanie	**COORDONNATRICE**	

* Au 31 mars 2016

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se termine en
Blanchette, Christian	Président de la Commission, membre du Conseil	2016
Arseneault, Nancy	Agente de développement et conseillère en orientation, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	2018
Bergeron, Michèle	Coordonnatrice, Formation continue, Cégep de Jonquière	2016
Coulombe, Isabelle	Conseillère syndicale, Service de l'éducation, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	2017
Filion, Esther	Responsable de projet, Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec	2017
Genest, Karine	Directrice générale, Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	2018
Laberge, Diane	Directrice, Centre Saint-Louis, Commission scolaire de la Capitale	2017
Lakrouz, Nadia	Économiste, consultante en développement des compétences, Intégration des personnes immigrantes	2016
Paradis Laroche, Jasmine	Chargée de gestion en formation continue, Centre du savoir sur mesure, Université du Québec à Chicoutimi	2018
Portier, Maryse	Conseillère pédagogique (à la retraite), Centre d'éducation des adultes, Commission scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup	2016
Turcotte, Michel	Consultant en recherche en sciences de l'orientation	2017
Rousseau, Jean	**COORDONNATEUR**	

* Au 31 mars 2016.

4.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016*

Nom	Fonction
Lessard, Claude	Président du Comité
Chouinard, Line	Conseillère pédagogique, Direction des études, Cégep de Chicoutimi
Gris, Sandrine	Étudiante au doctorat en administration et fondements de l'éducation, Université de Montréal
Lavallée, Carole	Directrice des études, Cégep de Saint-Laurent, membre du Conseil
Lemay, Violaine	Professeure, Faculté de droit, Université de Montréal
Tehami, Amine	Consultant international, membre du Conseil
Weinstock, Daniel-Marc	Professeur, Université McGill
Gaudreau, Hélène	**COORDONNATRICE**

* Au 31 mars 2016.

4.3 L'organigramme du Conseil supérieur de l'éducation

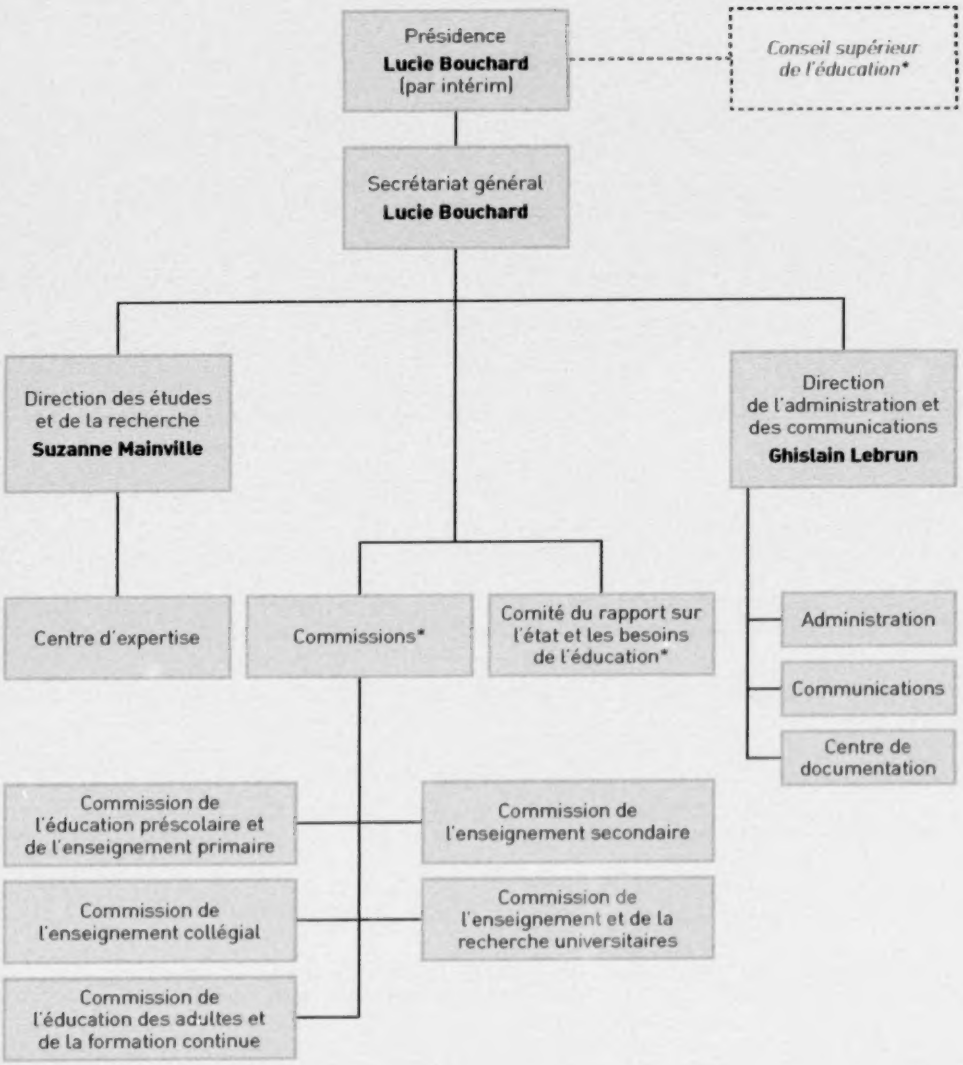

* Au 31 mars 2016, le Conseil pouvait compter sur l'engagement bénévole de 75 personnes au sein de ses instances.

4.4 Les ressources humaines

Effectif en poste au 31 mars 2016

Secteur d'intérêt	2015-2016	2014-2015	Écart
Secrétariat général	7	8	
Direction des études et de la recherche	9	9	
Direction de l'administration et des communications	7	8	
Total	**23**	**25**	**-2**

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

La cible d'effectif de 25 postes équivalents temps complet fixée pour la période a été respectée.

Départ à la retraite

Il y a eu trois départs à la retraite durant la période visée, soit une fonctionnaire et deux professionnelles.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2015-2016	2014-2015
Taux de départ volontaire (%)	8	3,8

4.5 Les ressources financières

Commentaires généraux

La nature, l'ampleur et la portée des avis et des rapports que le Conseil produit sont très variables d'un objet à l'autre. Certains sont produits en réponse à des projets de modification réglementaire, d'autres à la demande expresse des autorités ministérielles. L'occurrence de ce type d'avis est très peu prévisible d'un exercice à l'autre.

D'autres avis sont préparés à l'initiative du Conseil même. Le processus complet de production d'un avis d'initiative ou d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation s'échelonne généralement sur une période variant d'une année et demie à deux années, période pendant laquelle se succèdent des étapes de recension des savoirs savants, d'enquêtes auprès des acteurs sur le terrain (sondages, entrevues ou appels de mémoire), de rédaction et de délibérations au sein des commissions concernées et de la table du Conseil. De plus, les avis et les rapports du Conseil requièrent généralement des travaux d'édition, de publication et de diffusion.

L'occurrence et le nombre d'avis produits à la demande expresse des autorités ministérielles, la nature, l'envergure et le stade d'avancement des rapports et des avis d'initiative ainsi que la variabilité des coûts de chacune des étapes selon les thèmes traités (recherches, enquêtes sur le terrain et travaux d'édition) sont autant de facteurs qui rendent difficile, voire inopportune, la comparaison des coûts de fonctionnement d'une année à l'autre. C'est pourquoi, dans ce rapport, le Conseil ne fait pas cet exercice de comparaison de façon systématique.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil supérieur de l'éducation a néanmoins continué de porter une attention particulière à la gestion et au contrôle de ses dépenses d'exploitation. Aussi, le Conseil a été en mesure de répondre complètement aux cibles qui lui ont été fixées dans le cadre du plan du gouvernement pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Le Conseil a revu l'ensemble de ses postes budgétaires afin d'établir des mesures permettant d'améliorer son efficience et son efficacité. Par exemple, il a continué de bonifier ses pratiques de diffusion électronique d'avis et de rapports en vue, notamment, de limiter le nombre d'exemplaires distribués en version papier. Il a recouru aux technologies de l'information, lorsque cela était possible, à l'occasion de ses consultations ainsi que de ses rencontres et de celles de ses instances, dans l'intention de restreindre les coûts de déplacement de ses membres et de son personnel.

Budget et dépenses (en milliers de dollars) Exercice se terminant le 31 mars 2016	**Crédits votés**	**Budget modifié**	**Dépenses**
Rémunération Traitements	2 149,9	2 149,9	1 846,5
Fonctionnement	425,5	425,5	335,3
Amortissement	15,2	15,2	6,2
Total budget de dépenses Total partiel	2 590,6	2 590,6	2 188
Immobilisations	20	20	13,6
Total budget de dépenses et d'immobilisations	**2 610,6**	**2 610,6**	**2 201,6**

Rémunération

Le 1er avril 2016, le Conseil a supprimé un poste à temps complet à la suite du départ à la retraite de deux de ses employés. Cette réduction porte à huit postes équivalents temps complet, soit 25 % de l'effectif total initial de 32, le nombre de postes coupés depuis la mise en œuvre de cette mesure de rationalisation, en 2004.

Fonctionnement

L'exercice 2015-2016 a été marqué par la tenue de plusieurs consultations auprès d'experts ainsi que de praticiens. Plusieurs des travaux menés durant cette période connaîtront leur aboutissement en 2016-2017. Le Conseil a ainsi engagé moins de dépenses d'édition, d'impression et de diffusion, ce qui a entraîné une diminution significative dans l'octroi de contrats de services professionnels et de contrats de nature technique. La réduction du nombre de membres de ses commissions, la vacance de 5 des 22 postes de la table et l'annulation de la visite en région ont également contribué à la réduction des dépenses par rapport à l'année précédente.

Contrats de services

Le Conseil supérieur de l'éducation n'a accordé aucun contrat de services de 25 000 $ et plus en 2015-2016.

4.6 Les bonis au rendement accordés en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2014 au 31 mars 2015

	Nombre de bonis au rendement	Montant total 000$
Cadres	0	0
Cadres juridiques	0	-
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	-
Total	**0**	**0**

4.7 Les ressources informationnelles

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2015-2016

	Débours planifiés	Débours réels
Projets de développement	0	0
Autres	92,4	128,8
Total	**92,4**	**128,8**

Les dépenses réelles pour 2015-2016 ont été de 39 % plus élevées que les dépenses planifiées. Cet écart est en grande partie relié aux efforts de modernisation des systèmes. Ainsi, au cours de l'année 2015-2016, le Conseil a mandaté une firme externe pour réaliser un audit de sécurité. À la suite de cet exercice, le Conseil a décidé d'investir dans la modernisation de ses infrastructures informatiques afin d'augmenter la performance de ses systèmes et d'améliorer la sécurité de son réseau. Le Conseil a ainsi procédé à l'implantation d'un nouveau système de stockage de ses données et à la mise à jour des systèmes de protection des données.

Par ailleurs, le processus de migration de l'ensemble du parc informatique vers Windows 8.1 a été complété à 95 %.

Enfin, le Conseil n'a réalisé aucun projet au sens de la directive gouvernementale en matière de gestion des projets en ressources informationnelles pour la période 2015-2016.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web

Le Conseil supérieur de l'éducation s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public. En 2010, il a entrepris un vaste chantier pour rendre son site Web et ses publications conformes au Standard sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce standard a été élaboré par le ministère des Services gouvernementaux, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

Plusieurs modifications ont été apportées aux pratiques d'édition sur le site Web du Conseil pour répondre de plus en plus au standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (par ex. l'utilisation d'un logiciel approprié, l'édition sur une colonne, etc.). Ainsi, toutes les sections du site Web respectent les standards préconisés et les documents déposés sur le site du Conseil depuis 2011 peuvent être consultés avec les différents logiciels utilisés par les personnes handicapées.

Conformité : Toutes les sections du site Web et tous les documents téléchargeables sont conformes aux standards SGQRI 008-01 et SGQRI 008-02. Des travaux sont en cours pour rendre le contenu multimédia conforme au standard SGQRI 008-03.

Résumé des réalisations : Le Conseil a participé à toutes les sessions d'information sur l'accessibilité Web. Une analyse de chacune des 54 pages de son site, analyse validant les 22 exigences des standards, a été réalisée. Toutes les modifications nécessaires pour rendre les contenus accessibles ont été effectuées et les textes en sous-titre pour les contenus multimédias ont été produits. Enfin, un outil a été conçu pour transformer les documents dans un format utilisable par les fournisseurs de services graphiques dont les logiciels ne répondaient pas aux exigences.

Plan d'action : Un document de planification décrivant les étapes de projet de standardisation a été produit.

Sensibilisation et formation : Les fournisseurs de services graphiques ont été informés. Une réunion d'information portant sur l'accessibilité Web a été tenue avec toute la permanence du Conseil.

Exemples de solutions pour favoriser l'accessibilité :

- Texte de remplacement pour une image et surtout pour un lien image ;
- Capacité de naviguer sans souris, d'ouvrir un menu, d'activer un hyperlien, etc. ;
- Possibilité de cliquer sur l'étiquette d'un bouton radio plutôt que sur le bouton lui-même, ce dernier geste exigeant beaucoup de précision ;
- Langage dans la plus simple expression adapté aux personnes ayant une incapacité cognitive (ici, les textes de la page d'accueil sont écrits dans un langage commun) ;
- Système de navigation simple à comprendre et cohérent dans tout le site.

Ressources mises à contribution : La mise en œuvre a été réalisée à l'interne par les responsables des technologies de l'information et de la communication en collaboration avec les fournisseurs impliqués dans la publication des documents du Conseil.

ANNEXES

ANNEXE 1 Indicateurs 2015-2016 au regard du Plan stratégique 2015-2018 du Conseil supérieur de l'éducation

ENJEU 1
Une organisation reconnue pour la qualité et la pertinence de ses productions et par son rayonnement

Orientation 1
Conseiller le ou la ministre et éclairer les parties prenantes du milieu de l'éducation en favorisant une meilleure compréhension des enjeux du système éducatif et par le rayonnement de la pensée du Conseil.

AXE : RÔLE CONSEIL

Objectif 1
Éclairer la prise de décision et proposer au ministre[5] et aux parties prenantes du milieu de l'éducation une lecture des enjeux actuels et prospectifs pour le système éducatif québécois.
Indicateur : Nature et nombre de publications diffusées :
Cible : Au moins deux publications par année.

AXE : NOTORIÉTÉ

Objectif 2
Faire connaître le caractère distinctif de sa mission et sa contribution au développement de l'éducation.
Indicateurs :
- Nombre d'activités publiques à l'initiative du Conseil ;
- Nombre d'activités publiques auxquelles participe le Conseil ;
- Résultat de l'analyse d'audience Web ;
- Nombre d'activités tenues pour souligner les 50 ans du Conseil.

AXE : RAYONNEMENT DE LA PENSÉE

Objectif 3
Favoriser l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.
Indicateurs :
- Résultats de l'analyse de la couverture médiatique en tenant compte de la nature du thème traité, des acteurs de l'éducation concernés ainsi que des milieux intéressés ;
- Analyse des résultats des activités de diffusion (nombre de référencements, nombre de demandes et de téléchargements de documents, nombre de visiteurs du site Web, etc.) ;
- Nombre de demandes de présentation d'avis.

Orientation 2
Maintenir une expertise de haut niveau pour répondre à la diversité des mandats.

AXE : EXPERTISE DE HAUT NIVEAU

Objectif 4
Favoriser la mise à contribution d'une expertise diversifiée pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'organisation.
Indicateurs :
- En 2015-2016, élaboration d'un portrait des expertises actuelles et requises ainsi que d'un plan des besoins de formation et des effectifs ;
- Nombre d'activités d'actualisation et de transmission des savoirs interne et externe ;
- Pertinence des collaborations établies avec des partenaires externes dans les domaines de l'éducation et de la recherche ;
- Nombre de processus et d'outils de travail révisés :

Cible : Une révision associée au mode de travail et une révision associée à la diffusion des productions.

5. Actuellement, les avis du Conseil sont transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

ENJEU 2
Une participation représentative et inclusive

Orientation 3
Être un reflet dynamique de la société québécoise dans sa diversité sociale et sa pluralité des points de vue et des valeurs.

AXE : QUALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Objectif 5
Mettre en œuvre les moyens qui favorisent la qualité des délibérations au sein de la table du Conseil et de ses instances.
Indicateur : Initiatives et résultats pour l'accueil et l'information des nouveaux membres :
Cible : 100 % des nouveaux membres joints.

AXE : MÉCANISMES DE CONSULTATION

Objectif 6
Recourir à des mécanismes appropriés de consultation des groupes d'intérêts et des acteurs de la société civile pour alimenter la pensée du Conseil.
Indicateur : Évaluation de la pertinence des modes de consultation utilisés :
Cible : Évaluation d'au moins deux activités de consultation.

ANNEXE 2 Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1[6]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

   Sont considérés comme administrateurs publics la ou le titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

2. Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à l'accomplissement de la mission de l'État.

3. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

4. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

5. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil la ou le titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

6. Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

7. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

6. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1).

Activités politiques

8. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

9. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions si elle est élue ou s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

10. Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

11. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

12. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peut être accordé par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la ou du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

13. Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indus pour eux-mêmes ou un tiers.

14. La ou le titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

15. Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt à la présidente ou au président du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

16. La ou le titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé(e) l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17. La ou le titulaire de la présidence du Conseil peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de leurs fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20. La ou le titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Cette personne doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'elle ou qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, à sa demande, se faire entendre sur le sujet.

23. Suivant la conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____